

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 11/2022/CBM (Séance publique)

Le **06/06/2022 à 10 heures**, il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune de Beni Mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET REPROFILAGE DES VOIES DES QUARTIERS A LA VILLE DE BENI MELLAL

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la commune de Beni Mellal. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **20.000,00 (Vingt milles) Dirhams TTC.**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **Un million trois cent quatre vingt douze mille (1.392.000,00) Dirhams TTC.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Jomada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés publics de la commune de Beni Mellal.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir par tous les concurrents sont celles arrêtées par l'article 9 du Règlement de la Consultation.

- Pour les concurrents installés au Maroc : ils doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises dans le secteur, classe minimale et qualifications exigées suivants :

<u>Secteur</u>	<u>Classe minimale</u>	<u>Qualifications exigées</u>
B	4	B6 ou B12

- Pour les concurrents non installés au Maroc : ils doivent présenter le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Le président de la commune de Beni Mellal

 **Le Président de la Commune
de Beni Mellal**
Signé: Ahmed BADRA